

## **« Leçon de 60 ans de pratique : Une Constitution à la Vème République française ne peut pas faire le bonheur de la Guinée »**

Chers compatriotes,

Le Président de la République a annoncé qu'il soumettra au peuple un projet de nouvelle Constitution. Cette nouvelle constitution dit avoir comme credo:

« Le Gouvernement du Peuple, par le Peuple et pour le Peuple »

Du point de vue d'un fédéraliste, partisan inconditionnel de la démocratie directe, pour qui le consensus sans ressentiments est essentiel, il aurait été plus judicieux de créer une constituante afin que dans la rédaction de la nouvelle constitution la plus grande frange possible des composants démocratiques du pays y soit impliquée. Bien sûr cette approche demande plus de temps mais elle a l'avantage que dès/avant sa genèse le credo aurait été magnifié. Il est à remarquer que dans un État fédéral au modèle suisse les discussions d'une nouvelle constitution ne tourneraient pas essentiellement autour des prérogatives d'une fonction mais l'attention serait focalisée sur le peuple et les institutions permettant d'atteindre les objectifs de la société : la paix entre les citoyens et le bien-être de chaque citoyen.

Le projet confère au peuple le droit de soumettre à l'Assemblée Nationale une proposition de loi visant à faire adopter une mesure d'intérêt général (L'Initiative !). Bien que présenté comme une avancée démocratique dans l'émancipation du citoyen cet article est partiel. L'initiative est non-contraignante pour les députés donc uniquement un mirage. Dans un État fédéral sous le modèle suisse le droit d'initiative (changement ajout d'une loi d'ordre constitutionnel) / référendaire (changement ajout d'une loi ordinaire) est selon la constitution soumise pour votation au peuple au cas où le parlement rejeterait la proposition, ou la contre proposition du parlement ne serait pas acceptée par les initiateurs. En démocratie directe, comme le préconise le modèle suisse, le gouvernement et le parlement jouent leur rôle sous le contrôle direct du peuple qui à tout moment peut apporter un correctif aux décisions qui ne vont pas dans le sens de l'intérêt général.

En octroyant au Président de la République le droit de désigner le Président de la Cour Constitutionnelle on lui donne la main mise sur la tête de cette institution. Ce projet clarifie peut-être la relation du Président de la République avec certaines institutions mais ce projet ne restreint aucunement ses prérogatives. Elles sont plutôt élargies.

Ce projet reflète-t-il vraiment le gouvernement du peuple, par le Peuple et pour le Peuple ? Non ! On est resté dans la philosophie de la Cinquième République Française. Le nouveau Président est plus omnipotent que l'ancien. Son mandat est même plus long.

Les mêmes causes mènent aux mêmes effets !

Comme Albert Einstein le disait bien : « C'est de la folie de penser qu'en faisant tout le temps la même chose vous pouvez obtenir des résultats différents ».

Si on élit un président sous le régime de la présente ou nouvelle Constitution quelle garantie a le peuple de Guinée qu'il ne se fera pas gruger encore une fois de plus, comme pendant les quelques soixante années passées. Parmi les candidats papables, lequel serait prêt à renoncer au pouvoir « royal » que lui confère la Constitution actuelle ou nouvelle en projet. Lequel renoncera à l'équation « budget de souveraineté = budget de l'État » ?

Avec la Constitution actuelle, ou celle en projet, « La lettre ouverte aux guinéens » préconisant de s'inspirer du modèle suisse garde toute sa pertinence.<sup>1</sup>

**La procrastination n'est plus de mise, l'État de droit pour plus tard est une chimère !  
L'immobilisme ne paye pas !**

Est-ce que nous ne devrions pas faire confiance à un système qui rend impossible l'accapuration de tous les pouvoirs par un individu ?— Le modèle suisse !

**« *Modèle Suisse* » = « *Démocratie Directe* » + « *Fédéralisme* » + ...+ « *goût du compromis* »**

Pour reprendre la phraséologie à la mode : **jusqu'ici la Guinée n'a connu de la politique que le « gagnant-perdant », refusons le « perdant-perdant » en maintenant la paix sociale, optons pour le « gagnant-gagnant » en adaptant le « modèle suisse » à notre société.**

Notre pays traverse des turbulences alors il a besoin des meilleurs vœux de toutes ses filles et tous ses fils.

Bonne et heureuse année 2020, que la nouvelle année apporte au Peuple la Paix et la Prospérité.

---

<sup>1</sup> La lettre est disponible sur: [www.facebook.com/nouvelrepubliquedeguinee](http://www.facebook.com/nouvelrepubliquedeguinee)

Janvier 2020

Nyué Kélèfa KEITA

Kouroussa-Place du Marché

République de Guinée

[lanouvellerepubliquedeguinee@gmail.com](mailto:lanouvellerepubliquedeguinee@gmail.com)

[facebook.com/nouvellerepubliquedeguinee](https://facebook.com/nouvellerepubliquedeguinee)